REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 7/11/2023
Date d'affichage : 8/11/2023

Membre en exercice : 14
Présents : 08
Votants : 11
Pouvoirs : 03

L'an deux mil vingt-trois, le quinze novembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Dominique THONIEL, Anne-Hélène MATHIEU, Bélinda OUILLON
- Messieurs Dominique PETRONE, Mourad RAHMANI, Martial FAILLET, Christophe COLOMB, Eric MERLINO

Absents : Monsieur Xavier LANTHEAUME, et Madame Elisabeth MAQUET

Excusée : Madame Patricia ALLOUCHE

Excusés ayant donné procuration : Romain AIMAR à Mourad RAHMANI, Sylvie PEGOURIE à Dominique PETRONE, Annie CALLAMARD à Eric MERLINO

Secrétaire de séance : Eric MERLINO, désigné à l'unanimité

La séance est ouverte à 20H00

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) secrétaire pris au sein du Conseil. Eric MERLINO accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

Remarques sur le Procès-Verbal du 16 Octobre 2023

Il faut lire M. FAILLET Martial et non pas M. FAILLET Marcel

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 Octobre 2023

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité

1. *DELIBERATION POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT – DOMAINE DES 5 SENS – LABELLISATION*

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le 12 décembre 2023, il est convié à la remise des labels éco quartier à Paris. Le coût des billets de train aller-retour est de 156 €. Conformément à l'information de la trésorerie, le conseil municipal par délibération, doit approuver le remboursement des frais de déplacement de 156 €uros à Monsieur Maire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le remboursement des frais de déplacement à Monsieur le Maire de 156 €uros

2. *DELIBERATION POUR LA DENOMINATION DU CHEMIN DE LA PIATÉE*

Monsieur le maire propose au conseil municipal concernant le lieu-dit les maisonnettes, à la demande d'une habitante, de dénommer le chemin partant de la route des Dombes (voie communale numéro trois) et jusqu'au cimetière de Saint-Marcel « chemin de la Piatée ».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la création du chemin de la Piatée

3. *DELIBERATION POUR LA DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE*

Monsieur le maire explique au conseil municipal le besoin d'une désignation d'un référent déontologue.

La désignation de Monsieur Yves Violland et Monsieur Georges Baillet comme référents déontologues est proposé au conseil.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la désignation de Monsieur Yves Violland et Monsieur Georges Baillet comme référents déontologues

4. *DÉLIBERATION ÉNONCANT LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION DU PUBLIC A METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA DÉFINITION DES ZAENR*

Décide de définir les modalités de concertation ci-dessous pour définir les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

Concertation du 04 Décembre 2023 à 08h30 au 22 Décembre 2023 à 12h00.
Mise en ligne d'un document sur le site de la Mairie affichant les zones d'accélérations retenues, avec une adresse email spécifiquement envisagée pour le recueil des avis, observations et propositions du public. Affichage sur les panneaux communaux, information sur panneau pocket, information dans deux journaux, le Progrès et La Voix de l'Ain.
Mise à disposition d'un dossier de concertation en Mairie (selon les horaires d'ouverture au public) accompagné d'un registre pour formuler des avis, observations, et/ou propositions.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve ces modalités de concertation

5. *DÉLIBÉRATION POUR LA MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – NOUVELLES COMMISSIONS ET NOUVEAUX ADJOINTS / CONSEILLERS EN CHARGE*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Constitue la liste des commissions municipales suivantes et désigne les adjoints ou conseillers en charge de ces commissions

Commissions	Adjoint/Conseiller en charge de la commission	Membres
FINANCES	*Anne Hélène Mathieu*	Annie CALLAMARD-Belinda OUILLON-Patricia ALLOUCHE Christophe COLOMB-Martial FAILLET-MERLINO Eric
TRAVAUX	*Mourad RAHMANI*	Anne Hélène Mathieu Dominique THONIEL- Martial FAILLET -Christophe COLOMB-MERLINO Eric
RELATIONS HABITANTS/COMMERCANTS ASSOCIATIONS	*MERLINO Eric*	Belinda OUILLON-Anne Hélène Mathieu Mourad RAHMANI-Christophe COLOMB
SCOLAIRE / PETITE ENFANCE/CULTURE	*ALLOUCHE Patricia*	Annie CALLAMARD-Belinda OUILLON- Christophe COLOMB-MERLINO Eric
ENVIRONNEMENT	*AIMAR Romain*	Anne Hélène Mathieu-Martial FAILLET-Mourad RAHMANI Christophe COLOMB-MERLINO Eric
PERSONNEL	*Anne Hélène Mathieu*	Belinda OUILLON-Dominique THONIEL-Patricia ALLOUCHE - Mourad RAHMANI Martial FAILLET-Christophe COLOMB-MERLINO Eric
COMMUNICATION	*MERLINO Eric*	Anne Hélène Mathieu-Belinda OUILLON-Dominique THONIEL Mourad RAHMANI

6. *DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE MONTANT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

1 - Habitants de la commune

Période hivernale du 1er octobre au 30 avril

1 jour* 250.00€ / 2 jours 330.00€

Période Estivale du 1er mai au 30 septembre

1 jour* 180.00€ / 2 jours 230.00€

2 – Extérieurs de la commune

Période hivernale du 1er octobre au 30 avril

1 jour* 400.00€ / 2 jours 550.00€

Période Estivale du 1er mai au 30 septembre

1 jour* 350.00€ / 2 jours 450.00€

*Uniquement du lundi au jeudi

Tarif applicable pour toutes réservations à partir du 1er janvier 2024

7. *DÉLIBÉRATION POUR APPROBATION NOUVELLE CONVENTION DE LOCATION SALLE DES FÊTES*

Reporté

8. *DIVERS INFORMATIONS*

↳ Point sur raccordement de Saint André - Refus probable de la SNCF pour passer dans l'ouvrage tel que prévu, certainement fonçage à prévoir. Meilleur endroit pour ce fonçage, halte ferroviaire (mais pas au niveau des quais). Le fonçage dirigé partirait du bout du stade jusqu'au transformateur SNCF. Fonçage = Coût supplémentaire

↳ Salle périscolaire - Permis déposé, délai d'instruction 3 à 4 mois, consultation des entreprises, démarrage des travaux prévus en Avril 2024. Point sur l'état d'avancement des subventions par Monsieur le Maire.

↳ SEFI a réalisé le document d'arpentage pour la parcelle de M. JOUANNIE

↳ Arbre de Laïcité le vendredi 08 Décembre 2023 à 08 :30

↳ Courrier de Monsieur le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes Laurent Wauquiez au sujet de la Zéro Artificialisation Nette

↳ Point sur les fossés éventuellement à curer

↳ Le conseil départemental fait une fresque du climat avec l'aide de professionnels qui donnent des explications sur l'évolution de ce dernier. Il est envisagé avec la distribution du journal les Brèv'onnes de joindre un flyer puis de faire une réunion publique avec le conseil de développement et des habitants qui souhaiteraient participer à cette fresque du climat

↳ Traçage de l'école (~ 5K€) encore en attente de devis

↳ « Limitateur »de son pour la salle des fêtes devis en cours pour connaître la faisabilité

↳ Contrôle Electrique réalisé sur tous les appareils de la commune

↳ Alerte intrusion réalisée à l'école

↳ Réflexion en cours pour définir comment mettre en place la sécurité des accès à l'école pendant le temps des travaux de la salle périscolaire

↳ Chiffrage à faire pour le changement des néons de la salle des fêtes en LED

Le Maire, Dominique PETRONE

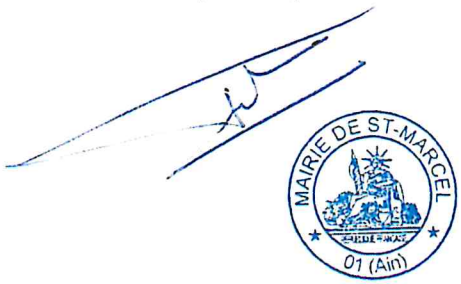
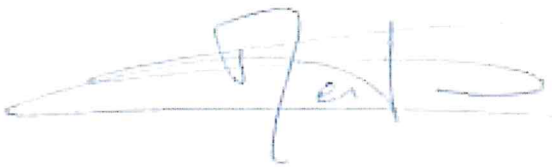
La Secrétaire de Séance, Eric MERLINO